

LA MOBILITÉ C'EST QUOI ?



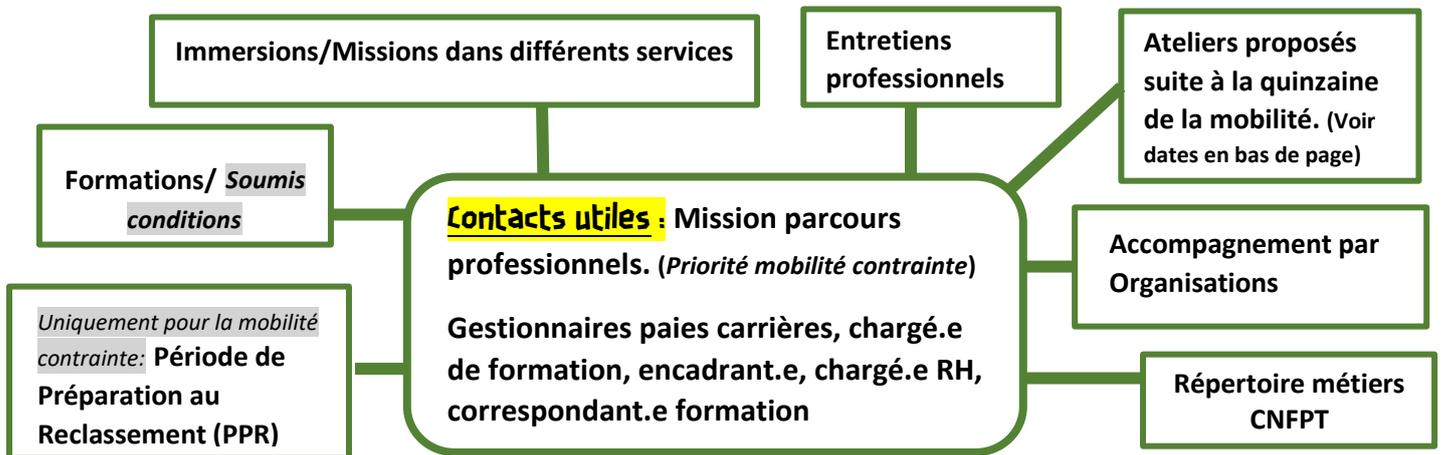
Mobilité contrainte : Mon état de santé nécessite un changement de poste ou j'ai des difficultés professionnelles dans mon poste ou mon service se réorganise ou ferme ou je dois changer de métier pour inaptitude.

Mobilité choisie : Je souhaite changer de service sur des missions similaires ou je souhaite changer de site ou je veux prévenir l'usure professionnelle ou je ressens le besoin d'aménager ma fin de carrière ou j'ai envie d'évoluer...

Je suis accompagné.e par la médecine du travail (SQVP), le responsable de service, les syndicats, la chargée RH pour savoir si je peux intégrer le dispositif.

J'en parle à ma/mon supérieur.e hiérarchique, je m'engage dans une démarche active individuelle de changement de poste.

Quels outils à ma disposition



ATTENTION ! Pour toute démarche de mobilité choisie ou contrainte, un changement de poste ou une entrée dans le PPR, il peut y avoir des conséquences sur la rémunération et la carrière !

Pour tous : Quinzaine de la mobilité du 28 novembre 2023 au 07 décembre 2023 (Inscription via l'intra).

Syndicat SUD-Solidaires

Section Ville de Rennes, Rennes Métropole et CCAS
8 place de Torigné, 35200 RENNES - 02 23 62 25 75



sud@rennesmetropole.fr



sud-ct35.org

Facebook:
Section Ville de
Rennes Sud CT 35

